

**Demande d'avis pour la société « VANHEEDE ENVIRONNEMENT »**

Délibération n°D2023_10 DRCL	Nombre de conseillers en exercice : 23	Nombre de procurations : 3
	Nombre de conseillers présents : 20	
Date de la convocation : 25 Janvier 2023		Nombre de votants : 23

L'an deux mil vingt-trois, le 2 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de PROVIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ZBIERSKI Joffrey, Maire.

**Etaient présents :**

MMES et MM. ZBIERSKI Joffrey, AGBEGNA Kwami, CHOQUEREAU Alice, FOURMAUX Coralie, DINGENEN Bernard, LEGRAND Liliane, BLOQUET Jean-Louis, LEIGNEL Serge, BOIN Marie-Caroline, MATTE Jean-François, DELCROIX Tiphaine, CLAEYS Mathieu, DELAPLACE Régis, ROUSSEAU Jean, PINDIUR Nadia, DELOFFRE Philippe, ALZAS Jocelyne, PLAHIERS Pierre et TAYLOR Nadège et ANSELYN Marie.

**Absents excusés :**

DEMARQUET Cécile qui avait donné procuration à ZBIERSKI Joffrey, CORDONNIER Caroline qui avait donné procuration à FOURMAUX Coralie et KNOCKAERT Céline qui avait donné procuration à BLOQUET Jean-Louis.

Madame BOIN Marie-Caroline a été élue secrétaire.

La société VANHEEDE ENVIRONNEMENT a dans le cadre de son projet de développement déposé une demande de permis de construire en vue de la réalisation de deux bâtiments d'ateliers, bureaux et locaux sociaux avec voiries et bassins de tamponnement sous forme de noues. Ce projet prévoit la construction de 21 921 m<sup>2</sup> portant la surface de bâtiment à 31 072 m<sup>2</sup> sur la Commune de Billy Berclau.

Considérant l'activité de cet établissement (traitement de déchets non-dangereux et non-inertes et traitement de biodéchets), ce projet nécessite la tenue d'une enquête publique unique relative à l'autorisation environnementale et de permis de construire.

L'arrêté préfectoral pris en ce sens le 1er décembre 2022, a convenu de la tenue de cette enquête publique du 2 janvier au 1<sup>er</sup> février 2023. Le dossier correspondant est consultable en Mairie de Billy Berclau et sur le site de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres émet un avis favorable sur ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Joffrey ZBIERSKI**



MAIRIE DE PROVIN  
9185

La Secrétaire de séance,  
**Marie-Caroline BOIN**

